

## Association Syndicale Libre Résidence La Chevauchée

Siège social : 1ter, rue Lavoisier – 91160 BALIZY

Boîte Postale 40308 - 91163 LONGJUMEAU Cedex

☎ 01 64 48 46 58

Banque : Caisse de Crédit Mutuel de Longjumeau Champlan n°10278-06061-00099423641-42

### Annonce légale dans « le Républicain » du 22 mai 1986



Office notarial de Maîtres  
**MALTERRE, HEUEL et  
MARTIN, notaires associés**  
à LONGJUMEAU (91), 10,  
place de Bretten.

Le 26 octobre 1966, la société civile immobilière « La Chevauchée » ayant alors son siège à PARIS (14<sup>e</sup>), 5, rue Rouvier, a déposé au rang des minutes de Maître René MALTERRE, notaire à LONGJUMEAU, le cahier des charges du lotissement dénommé « La Chevauchée », situé à LONGJUMEAU et comprenant 170 lots constructibles, diverses pièces constitutives de ce lotissement et notamment les statuts de l'association syndicale créée en application des lois de 1860, 1880, le décret de 1926 et les textes subséquents.

De façon générale, cette association a pour objet : l'administration, la gestion et la police de la voie desservant l'ensemble des immeubles du groupe d'habitation, l'entretien des diverses parties communes ainsi que l'application du cahier des charges concernant les espaces verts communs, des parties privatives dans l'intérêt commun.

L'établissement, la gestion et l'entretien de tous travaux destinés à permettre ou faciliter l'usage collectif des parties placées sous le régime de l'indivision forcée, la répartition des dépenses entre les membres du syndicat, le recouvrement et le paiement de ces dépenses.

Elle a au surplus :

— pour dénomination

### « ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA CHEVAUCHÉE »

— son siège est à LONGJUMEAU, 1 ter,  
rue Lavoisier ;

— sa durée est illimitée.

#### ADMINISTRATION

Elle est administrée par un président qui peut être choisi parmi ou en dehors des attributaires, il est nommé par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut être supérieure à 3 ans. Il est rééligible.

Il est le représentant officiel de l'association syndicale.

Aux termes de l'assemblée générale tenue le 2 mars 1984, ont été nommés :

— **Président** : Monsieur Gérard HAREAU.

— **Secrétaire trésorier** : Monsieur Lucien HESSE.

— **Membres du conseil syndical** :

Monsieur Marcel TOUR,  
Monsieur Paul ROUTIER,  
Monsieur Maurice BRETEIL,  
Monsieur Michel ROBERT.

Pour unique insertion.